Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 12 pages
Référence : OF / DF

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A., membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable - commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres - 68100 MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 10 mai 2012

SEGEC S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

PASSIF

ACTIF		31-12-2011	31-12-2010
ACTIF IMMOBILISE			
Progiciels :	12 284,00		
- Amortissements :	-11 688,17	595,83	3 007,28
Matériel et outillage :	90 417,06		
- Amortissements :	-53 618,37	36 798,69	26 015,20
Matériel de transport :	173 595,21		
- Amortissements :	-127 673,54	45 921,67	41 698,13
Mat. mob. bureau & info. :	17 951,72		
- Amortissements :	-10 349,74	7 601,98	5 564,54
Titres et parts sociales :	34 885,00		
- Provisions :	-315,00	34 570,00	34 275,00
Comptes à terme CCM :		241 427,53	230 766,68
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36
Prêts au personnel :		1 250,00	1 350,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**370 803,06**	**345 314,19**
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés			
Clients :		202 393,68	189 835,06
Clients douteux :		2 739,23	1 561,17
- Provisions pour créances douteuses :		-2 290,32	-1 305,32
Clients - Factures à établir :		2 351,34	2 308,28
Etat - Subventions à recevoir :		38 789,00	22 578,27
Etat - TVA sur factures non parvenues :		1 042,52	1 017,62
Autres créances :		6 391,17	3 548,74
Disponibilités			
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		121 400,19	106 543,10
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		29 431,17	23 595,65
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		36 264,50	26 526,38
Crédit coopératif :		93,48	82,17
ACTIF CIRCULANT (II) :		**438 605,96**	**376 291,12**
Comptes de régularisation (III)			
Charges constatées d'avance :		**142,45**	**142,88**
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**809 551,47**	**721 748,19**

PASSIF	31-12-2011	31-12-2010
FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES		
Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Excédents cumulés reportés :	84 489,83	140 265,79
Subventions d'investissement sans droit de reprise		
affectées à des biens renouvelables par l'association		
Subvention d'investissement - Etat :	86 461,00	44 951,00
Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	10 744,00
Subvention d'investissement - Fondation Vinci :	20 000,00	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT :	*-14 383,54*	*-55 775,96*
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour indemnités de fin de carrière :	20 185,00	19 992,00
Provisions pour indemnités de rupture contrat de travail :	5 696,00	0,00
FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :	**560 173,31**	**507 157,85**
DETTES ET ASSIMILEES		
Dettes de fonctionnement		
Fournisseurs et comptes rattachés :	14 302,55	15 321,72
Fournisseurs - Factures non parvenues :	6 361,15	6 224,51
Dettes relatives au personnel :	150 155,32	144 968,70
Etat - Dettes fiscales :	53 826,46	47 331,05
Etat - TVA sur factures à établir :	641,19	378,28
Autres dettes :	1 591,49	366,08
DETTES ET ASSIMILEES (II) :	**226 878,16**	**214 590,34**
Comptes de régularisation (III)		
Produits constatés d'avance :	**22 500,00**	**0,00**
TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :	**809 551,47**	**721 748,19**

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS EN LISTE 2011

	2011	2010	Variation 2011/2010 en euros	Variation 2011/2010 en %
Prestations de service :	1 003 979,56	894 726,03	*109 253,53*	*12,2%*
Subventions d'exploitation :	316 175,20	262 240,59	*53 934,61*	*20,6%*
Reprises sur provisions :	0,00	3 974,00	*-3 974,00*	*n.s.*
Aides à la formation (FAF Propreté) :	13 336,77	5 098,57	*8 238,20*	*161,6%*
Transferts de charges d'exploitation (assurance) :	1 598,75	5 510,61	*-3 911,86*	*-71,0%*
Produits divers de gestion courante :	231,81	1 009,20	*-777,39*	*-77,0%*
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :	**1 335 322,09**	**1 172 559,00**	***162 763,09***	***13,9%***
Achats :	87 255,28	78 276,42	*8 978,86*	*11,5%*
Services extérieurs :	108 873,28	107 590,91	*1 282,37*	*1,2%*
Impôts et taxes :	26 119,12	23 228,70	*2 890,42*	*12,4%*
Rémunération du personnel				
. Salaires bruts :	838 895,55	767 231,63	*71 663,92*	*9,3%*
. Charges sociales :	255 021,94	234 856,49	*20 165,45*	*8,6%*
Dotations aux amortissements :	39 130,38	33 908,80	*5 221,58*	*15,4%*
Dotations aux provisions :	6 874,00	440,32	*6 433,68*	*1461,1%*
Charges diverses de gestion courante :	15,17	17,87	*-2,70*	*-15,1%*
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 362 184,72**	**1 245 551,14**	***116 633,58***	***9,4%***
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	**-26 862,63**	**-72 992,14**	***46 129,51***	***63,2%***
Reprises sur provisions :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
Intérêts et produits assimilés :	12 855,49	12 066,67	*788,82*	*6,5%*
Escomptes obtenus :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
Revenus sur valeurs mobilières de placement :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
PRODUITS FINANCIERS :	**12 855,49**	**12 066,67**	***788,82***	***6,5%***
Dotations aux provisions :	315,00	0,00	*315,00*	*n.s.*
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
Escomptes accordés :	0,00	39,00	*-39,00*	*n.s.*
Perte de change :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
CHARGES FINANCIERES :	**315,00**	**39,00**	***276,00***	***n.s.***
RESULTAT FINANCIER :	**12 540,49**	**12 027,67**	***512,82***	***4,3%***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :	**-14 322,14**	**-60 964,47**	***46 642,33***	***-76,5%***
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
Produits exceptionnels sur opérations en capital :	0,00	5 275,36	*-5 275,36*	*n.s.*
Transferts de charges exceptionnelles :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	**0,00**	**5 275,36**	***-5 275,36***	***n.s.***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	61,40	86,85	*-25,45*	*-29,3%*
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
Dotations aux amortissements et provisions :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**61,40**	**86,85**	***-25,45***	***-29,3%***
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	**-61,40**	**5 188,51**	***-5 249,91***	***-101,2%***
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00	*0,00*	*0,0%*
TOTAL DES PRODUITS :	**1 348 177,58**	**1 189 901,03**	**158 276,55**	**13,3%**
TOTAL DES CHARGES :	**1 362 561,12**	**1 245 676,99**	**116 884,13**	**9,4%**
Excédent ou déficit :	**-14 383,54**	**-55 775,96**	***41 392,42***	***74,2%***

ANNEXE

construire est agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la DDTEFP du Haut-Rhin et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 au total de 809.551,47 € et le compte de résultats de l'exercice se soldant par un déficit de 14.383,54 € ont été établis selon les dispositions du plan comptable général, des différents règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	100%
- matériel et outillage :	10% et 33,33%
- matériel de transport :	25%
- matériel de bureau :	25% et 33,33%
- mobilier de bureau :	10%

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.
Les plus-values éventuelles sont systématiquement réalisées à la fin de l'exercice comptable. Elles figurent ainsi dans les produits financiers de l'exercice et sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association *(compte 1026 du plan comptable des associations)*
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par le président, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

président :	100 heures par an x 32,00 € =	3.200,00 €
trésorier :	350 heures par an x 32,00 € =	11.200,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 32,00 € =	1.920,00 €
soit un total annuel de :		16.320,00 €

Les frais de déplacement du président, réalisés à titre gratuit, sont constatés dans les comptes de l'association pour un montant de 383,24 €, ce qui augmente le montant total du bénévolat valorisé à 16.703,24 €.

Ces **contributions volontaires** et ces déplacements sont effectués **à titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

7) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n° 2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à 20.185,00 € constituées par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 193,00 € dotés au titre de l'exercice 2011, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,50 %,
- taux d'actualisation utilisé = 3,148 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

8) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2011 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2011.

9) Engagements hors bilan

Contre-garantie bancaire d'un montant de 2.332,20 € TTC correspondant à la retenue de garantie de 5% du marché MADER SA - BATIGERE NORD EST (chantier : réhabilitation de la Caserne Lefebvre - Lot 21 Nettoyage de chantier).

10) Informations complémentaires

Informations relatives à la cotisation annuelle des membres

La cotisation annuelle des membres de l'association, d'un montant de 10,00 €, a été versée en 2011 par 13 personnes pour un montant total de 130,00 €.

Informations concernant le droit individuel à la formation (DIF)

- Le volume d'heures des droits ouverts au titre du DIF pour les salariés présents à l'effectif au 31 décembre 2011 s'élève à 2.311 heures, dont 733 heures de droits acquis au cours de l'année 2011.

- Aucune heure demandé dans le cadre du DIF au cours de l'année 2011.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2011, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3.600,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2011 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2011 et crédités en 2012 : le montant total de 29.431,17 € se décompose comme suit :

- 29.431,17 € à échéance au 15 janvier 2012.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2011

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2011

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	11 309,00 €	975,00 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	68 282,08 €	22 134,98 €	0,00 €	90 417,06 €
. Matériel de transport :	147 940,79 €	25 654,42 €	0,00 €	173 595,21 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique	12 952,72 €	4 999,00 €	0,00 €	17 951,72 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres SOFINEI Parts A :	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
. Titres SOFINEI Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	21 944,75 €	610,00 €	0,00 €	22 554,75 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Prêts au personnel :	1 350,00 €	3 900,00 €	4 000,00 €	1 250,00 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Comptes à terme CCM :	230 766,68 €	10 660,85 €	0,00 €	241 427,53 €
Total général :	509 513,63 €	68 934,25 €	4 000,00 €	574 447,88 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2011

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	8 301,72 €	3 386,45 €	0,00 €	11 688,17 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	42 266,88 €	11 351,49 €	0,00 €	53 618,37 €
. Matériel de transport :	106 242,66 €	21 430,88 €	0,00 €	127 673,54 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique	7 388,18 €	2 961,56 €	0,00 €	10 349,74 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	164 199,44 €	39 130,38 €	0,00 €	203 329,82 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2011

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	1 305,32 €	985,00 €	0,00 €	2 290,32 €
. Provision immobilisations financières :	0,00 €	315,00 €	0,00 €	315,00 €
Provisions pour charges				
. Provision pour indemnités de rupture contrat	0,00 €	5 696,00 €	0,00 €	5 696,00 €
. Provision pour indemnités de fin de carrière	19 992,00 €	193,00 €	0,00 €	20 185,00 €
Total général :	21 297,32 €	7 189,00 €	0,00 €	28 486,32 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Charges d'exploitation	
. Electricité :	24,98 €
. Téléphones portables :	117,47 €
au 31 décembre 2011 :	142,45 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Produits d'exploitation	
. Subventions :	22 500,00 €
au 31 décembre 2011 :	22 500,00 €

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2011

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Honoraires :	4 305,60 €
. Téléphone :	219,97 €
. Carburant :	1 730,63 €
. Charges locatives :	104,95 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	60 008,28 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	13 776,42 €
. Participation à l'effort de construction :	3 732,01 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	22 094,13 €
Divers - charges à payer :	
. Responsabilité civile - décompte 2011 :	1 591,49 €
au 31 décembre 2011 :	107 563,48 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2011

NÉANT	
au 31 décembre 2011 :	0,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2011

. Amendes routières :	61,40 €
au 31 décembre 2011 :	61,40 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2011

NÉANT	
au 31 décembre 2011 :	0,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	0,00 €		
. Prêts	1 250,00 €	1 250,00 €	
. Autres immobilisations financières	278 949,89 €		278 949,89 €
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	2 739,23 €	2 739,23 €	
. Autres créances clients	204 745,02 €	204 745,02 €	
. Personnel et comptes rattachés	0,00 €		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 668,27 €	3 668,27 €	
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	1 042,52 €	1 042,52 €	
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Divers	38 789,00 €	38 789,00 €	
. Débiteurs divers	2 722,90 €	2 722,90 €	
. Charges constatées d'avance	142,45 €	142,45 €	
Totaux :	534 049,28 €	255 099,39 €	278 949,89 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à 1 an maximum à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à plus d'un an à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €			
Fournisseurs et comptes rattachés	20 663,70 €	20 663,70 €		
Personnel et comptes rattachés	60 071,60 €	60 071,60 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 083,72 €	90 083,72 €		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	54 214,65 €	54 214,65 €		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	253,00 €	253,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	1 591,49 €	1 591,49 €		
Produits constatés d'avance	22 500,00 €	22 500,00 €		
Totaux :	249 378,16 €	249 378,16 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2011

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	4	6	10
Administratifs :	4	0	4
Production :	7	3	10
Insertion :	22	13	35
au 31 décembre 2011 :	37	22	59

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	109 382,00 €
Avantage en nature :	néant

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : OF / DF

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A., membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable - commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres – 68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 10 mai 2012

SEGEC S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A., membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable - commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044